



Tours Métropole Val de Loire soutient les acteurs de l'économie locale

Pendant près de deux mois, le confinement a entraîné un arrêt immédiat et brutal de nombreuses activités. Afin d'éviter au maximum que les conséquences économiques et sociales puissent être profondes et durables, le Conseil Métropolitain, réuni jeudi soir, a validé sa participation à deux fonds de soutien aux acteurs de l'économie locale.

Le **Fonds de soutien aux actions économiques et sociales des communes de la Métropole**, a pour objet de financer les mesures nouvelles ou complémentaires prises par les communes pour faire face aux conséquences des difficultés économiques et/ou sociales dues à l'épidémie de Covid-19.

Le montant maximal de subvention dont chaque commune peut bénéficier est fixé par référence au décompte de la population de l'INSEE au 1er janvier 2020. Ce fonds de soutien est plafonné à **2,50 euros par habitant** de chaque commune et repose sur un principe d'équivalence, soit une aide globale à hauteur de **750 000 euros**. Tours Métropole accordera un financement, dans la limite du plafond par commune, sur la base de 1 euro de subvention pour 1 euro de dépense communale à destination de mesures nouvelles ou complémentaires.

Le **Fonds régional RENAISSANCE de soutien à l'économie locale**, est un fonds de soutien régional complémentaire à celui mis en place par l'Etat pour aider les entreprises les plus touchées par la crise.

L'objectif de ce fonds est de finaliser la consolidation de la trésorerie des TPE, tous secteurs d'activités et tous statuts confondus, et d'aider aux investissements nécessaires à leur redémarrage. Seront concernés les TPE de moins de 20 salariés et les propriétaires de sites touristiques en statut privé.

La Région Centre-Val de Loire et la Banque des Territoires abonderont ce fonds à hauteur de 2,5 millions d'euros. Sur la base d'1 euro par habitant pour l'ensemble des contributeurs, la participation de **Tours Métropole Val de Loire s'élève à la somme de 300 000 euros.**

Ces décisions importantes viennent s'ajouter aux autres mesures prises depuis le début de la crise : suspension de la taxe de séjour pour les hébergements touristiques, mise en ligne d'un guide des aides à destination des entreprises impactées par le Covid-19 (<https://tours-metropole.fr/guide-aides-entreprises-covid>), versement des subventions dès le mois de mars aux associations culturelles et sportives pour leur permettre de créer un fonds de réserve et une reprises rapide des chantiers métropolitains (dès le 4 mai pour la réhabilitation du pont Napoléon).